



Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

**Avenant 2025 de la  
Convention pluriannuelle 2024 - 2029  
Pour le co-financement de l'animation du  
PAEC « Basse Vallée de l'Ain »**

**Entre**

La Chambre d'agriculture de l'Ain  
Dont le siège se situe au 4 avenue du Champ de Foire  
01003 BOURG EN BRESSE  
Représentée par son Président, M Michel JOUX  
Désignée « le bénéficiaire »

**D'une part,**

**Et**

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain  
Dont le siège se situe au 143 rue du Château  
01120 CHAZEY SUR AIN  
Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

**D'autre part.**

***VU** la Convention pluriannuelle 2024 - 2029 pour le co-financement de l'animation du PAEC « Basse Vallée de l'Ain », signée le 12 novembre 2024 par la chambre d'agriculture de l'Ain et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain*

***VU** la lettre émise le 23 septembre 2024 par la chambre d'agriculture de l'Ain, à destination de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, relative à la demande de financement d'une part de l'animation 2025 du PAEC Basse Vallée de l'Ain*

Le présent avenant 2025 de la Convention pluriannuelle 2024 - 2029 pour le co-financement de l'animation du PAEC « Basse Vallée de l'Ain » est établi, avec l'ajout de l'article suivant :

